

LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE LE CERCLE DE COMPETENCE DES JUGES ET ARBITRES / NATATION COURSE

NOTE A DESTINATION DES OFFICIELS DE NATATION COURSE 01 MARS 2026

World Aquatics a publié le 18 février 2026 une nouvelle version de son règlement.

Bien que cette mise à jour comprenne la réécriture de nombreux articles, la philosophie globale reste inchangée et certains articles ne sont applicables que lors des compétitions internationales. C'est par exemple le cas des dispositions nécessitant l'utilisation de caméras haute vitesse (100 images/sec).

Dans l'attente de la publication de la version française, les modifications au règlement FFN publié le 15 Septembre 2025 listées ci-dessous sont applicables dès à présent.

Juges arbitre

2.1.6 Le Juge-Arbitre disqualifiera un nageur au motif d'avoir initié le départ avant le signal si la faute a été observée et confirmée à la fois par le Starter et le Juge-Arbitre. Lorsque l'équipement automatique de jugement est disponible, le Juge-Arbitre examinera les images pour vérifier la disqualification. Dans ce cas le Juge-Arbitre et le Starter ne sont pas tenus d'être d'accord.

Juges de virages

2.6.6 Dans les épreuves individuelles de 400, de 800 et de 1500 mètres, chaque juge de virages, aux deux extrémités –départ et virages- de la piscine, doit enregistrer le nombre de longueurs effectuées par le nageur dans son couloir. Le nageur doit être informé du nombre de longueurs restant à accomplir en affichant des " plaques de longueurs " à l'extrémité « virages » de la piscine. Un équipement semi-électronique peut être utilisé, incluant l'affichage sous l'eau.

2.6.7 Chaque juge à l'extrémité du départ doit donner un signal d'avertissement lorsque le nageur de son couloir a deux longueurs plus cinq (5) mètres à nager jusqu'à l'arrivée dans les épreuves individuelles de 400, de 800 et 1500 mètres. Le signal doit être répété après le virage jusqu'à ce que le nageur ait atteint la marque des cinq (5) mètres sur la ligne de couloir. Le signal d'avertissement peut être donné par un sifflet ou par une cloche.

Juges de nages

Ajouter 2.7.4 Les juges de nages veilleront à ce que les drapeaux indicateurs de virage pour le dos soient installés à 5 mètres de chaque mur d'extrémité avant le début de chaque épreuve de dos ou de quatre nages.

Nage libre

5.3 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course, sous réserve qu'il est permis au nageur d'être complètement submergé pendant le virage et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et chaque virage. A partir de ce moment-là, la tête doit avoir coupé la surface de l'eau.

Ajouter 5.4 Juste avant l'arrivée, après qu'une partie de la tête du nageur a dépassé la marque des 5 mètres le nageur peut être totalement immergé.

Brasse

7.2 A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit être en position ventrale. A aucun moment Il n'est permis de se tourner sur le dos, sauf au virage où après le toucher du mur il est permis de tourner de n'importe quelle manière dès lors que le corps est en position ventrale **au début du premier mouvement de bras après avoir quitté le mur.** Dès le départ et tout au long de la course, le cycle des mouvements doit comporter un mouvement de bras et un mouvement de jambes dans cet ordre. Tous les mouvements des bras doivent être simultanés sans mouvement alterné.

Papillon

8.1 A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit rester en position ventrale. A aucun moment Il n'est permis de se tourner sur le dos, sauf au virage où après le toucher du mur il est permis de se tourner de n'importe quelle manière dès lors que le corps est en position ventrale **au début du premier mouvement de bras après avoir quitté le mur.**

8.5 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course, sous réserve qu'il est permis au nageur d'être complètement immergé pendant le virage et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et chaque virage. Au départ et aux virages, le nageur est autorisé à faire un ou plusieurs mouvements de jambes et une traction de bras sous l'eau, ce qui doit lui permettre d'atteindre la surface. À la marque des 15 mètres, la tête du nageur doit avoir coupé la surface de l'eau de l'eau. **Après qu'une partie de sa tête a dépassé la marque des 5 mètres, le nageur est autorisé à être complètement immergé avant d'atteindre le mur d'arrivée.**

La course

10.10 Il y a quatre nageurs dans chaque équipe de relais. Des relais mixtes peuvent être nagées. Les relais mixtes doivent être composés de deux (2) hommes et deux (2) femmes. ~~Les temps intermédiaires réalisés dans les épreuves de relais mixtes ne peuvent pas être enregistrés comme records et/ou temps d'engagement.~~

Records du monde

12.12 Le premier nageur dans un relais, ~~sauf pour les relais mixtes,~~ peut demander l'homologation d'un Record du Monde ou d'un Record du Monde Junior. Si le premier nageur d'une équipe de relais parcourt sa distance en un temps record conformément aux dispositions de cette sous-section, sa performance ne sera pas annulée par une disqualification ultérieure de son équipe de relais pour des infractions commises après qu'il a achevé son parcours.

Maillots de bain et équipement « portable »

15.3 Aucun nageur ne sera autorisé à utiliser ou à porter un équipement ou un maillot de bain qui puisse améliorer sa vitesse, sa flottabilité ou son endurance pendant une compétition (tels que des gants palmés, palmes, nageoires, bandes élastiques, matières adhésives, etc.). L'utilisation de la technologie et les dispositifs automatisés de collecte de données sont autorisés dans le seul but de collecter des données. Les dispositifs automatisés ne doivent pas être utilisés pour transmettre des données, des sons ou des signaux au nageur et ne doit pas être utilisé pour réguler sa vitesse. Il est permis de porter des lunettes de natation. À la suite d'une blessure, il n'est pas permis de bander plus d'un ou deux doigts/orteils. ~~Tout autre type de ruban adhésif sur le corps n'est pas autorisé à moins d'être approuvé par le juge arbitre ou une autre personne désignée (voir précision dans le référentiel).~~